



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 JUIN 2022

RESSOURCES
FINANCES

Budget principal : budget supplémentaire 2022

N°2022-161
Rapporteur : Patrick RIEHL

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	59
Nombre de pouvoirs	14
Votants	73
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick RIEHL	

L'an 2022, le 27 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni à Saint-Rémy-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAI) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLA.GES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAI) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAI) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAI) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (Intérieur)

028-200040277-20220627-2022-161-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022
Affichage : 07/07/2022

(SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS).

Absent(s)/Excusé(s) :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Sylvie DAGUET (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

Mme Caroline VABRE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) donne pouvoir à M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Louis JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) donne pouvoir à Mme Christine RENAUD-MARECHAL (ECLUZELLES).

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote du budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte administratif pour 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-161-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le budget supplémentaire 2022 du budget principal s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
 - **17 216 132,63 €** en section de fonctionnement,
 - **1 352 605,90 €** en section d'investissement,
 soit **un total de 18 568 738,53 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES.

Chapitre	Budget Supplémentaire
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	6 250,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	53 480,00
73 IMPOTS ET TAXES	540 298,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-578,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	16 616 682,63
Total Recettes	17 216 132,63

L'ajustement du chapitre **impôts et taxes** tient compte des informations transmises par l'administration fiscale et qui n'étaient pas connues lors du vote du BP. La dynamique fiscale est notamment portée par la fraction de TVA accordée aux EPCI en remplacement de la perte de la taxe d'habitation, qui augmente de 2,96% par rapport à 2021, ainsi que par la résistance de la CVAE impactée par la crise sanitaire, qui augmente de 2,38% par rapport à 2021.

La relative stabilité des **dotations et participations** nécessite une analyse détaillée. Elle s'explique par l'inscription d'une participation de 240 000 euros au titre du dispositif d'aide à la relance de la construction durable (à retrouver dans les charges à caractère général) et d'autres participations qui viennent compenser la baisse significative de la dotation globale de fonctionnement d'environ 300 000 euros. La **dotation de compensation (DC)** baisse de 139 859 euros en raison d'un écrêtement annuel et la **dotation d'intercommunalité (DI)** baisse quant à elle de 157 482 euros par rapport à 2021 – la dotation d'intercommunalité 2022 étant calculée sur la base d'éléments financiers relatifs à l'année précédente, soit 2021.

Le **résultat reporté de fonctionnement**, cumul du résultat 2021 et de ceux réalisés antérieurement, s'élève à 16 616 682,63 euros.

DEPENSES

Chapitre	Budget Supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	794 470,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	70 025,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	283 285,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 314 352,63
022 DEPENSES IMPREVUES	3 700 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	54 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-161-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Total Dépenses	17 216 132,63
-----------------------	----------------------

Les **charges à caractère général** tiennent avant tout compte de l'augmentation du prix des fluides. 160 481 euros correspondent aux dépenses d'eau et d'assainissement, d'électricité, de gaz et de carburants.

240 000 euros ont également été inscrits au titre du dispositif d'aide à la relance de la construction durable, entièrement financé.

Pour accompagner et réaliser les différents projets de la Communauté d'agglomération, 162 291 euros ont également été inscrits pour financer des **études et recherches** et notamment : candidature programme *Leader 2023-2027*, étude gens du voyage, complément pour le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI), étude petite ville de demain, stratégie immobilière de l'Agglo, etc. Certaines de ces études font l'objet de co-financements.

Des **honoraires** d'un montant de 14 640 euros ont été inscrits pour l'accompagnement à la mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) par le prestataire SOFAXIS.

32 015 euros ont été inscrits pour le **versement à des organismes de formation** pour financer le coût du recours à des apprentis, des habilitations diverses réglementaires et obligatoires ainsi que d'autres formations.

Les **charges de personnel et frais assimilés** comprennent notamment la valorisation du remplacement d'une mobilité interne sur le poste de chargé de la logistique immobilière, du recrutement d'un chargé de mission auprès du directeur général des services ainsi que d'un directeur adjoint des ressources humaines.

Les **charges exceptionnelles** et **dépenses imprévues** inscrites permettent d'équilibrer la section de fonctionnement du budget.

Les **autres charges de gestion courante** comprennent notamment l'ajustement de la participation au SBV4R pour 178 000 euros, l'inscription d'une enveloppe de 58 000 euros pour les subventions aux associations, non inscrites lors du vote du BP, ainsi que 40 000 euros pour un appel à projet *contrat de ville*. 24 739 euros ont également été inscrits pour subventionner à titre exceptionnel la taxe foncière due par le budget *Parc de stationnement* et dont les recettes impactées par la fin de la crise sanitaire ne suffisent pas à y faire face.

Lors du dernier trimestre 2021, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a reçu pour la première fois la taxe foncière à payer par le *Parc de stationnement* pour le compte de l'année 2020 ainsi que pour le compte de l'année 2021. L'inscription prévisionnelle de la taxe foncière à payer pour 2022 n'a pas fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2022 du budget *Parc de stationnement*, préparé en octobre 2021 et voté en décembre.

L'adoption du budget supplémentaire pour 2022 acte l'inscription de cette dépense obligatoire. Néanmoins, le budget *Parc de stationnement* dont les équilibres ont été affectés par la crise sanitaire (ce qui a impacté le résultat) et dont les recettes retrouvent progressivement depuis le premier trimestre 2022 leur niveau d'avant crise, ne permet pas le financement de cette dépense. Si une réflexion sera conduite courant 2022 pour parvenir à trouver une solution d'équilibre structurel de ce budget, il apparaît ainsi aujourd'hui nécessaire de financer cette dépense par le budget principal tant en raison de son apparition récente que de la difficulté résultant de la crise sanitaire de la financer (pas de résultat dégagé et reprise progressive des recettes courant 2022).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-161-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement, les inscriptions réalisées au budget supplémentaire tiennent à la fois compte des ajustements opérés lors de l'étape budgétaire ainsi que la reprise des reste-à-réaliser au moment du budget supplémentaire, en recettes et en dépenses.

Il convient de noter le caractère *positif* (+) et relativement exceptionnel du **résultat reporté d'investissement**, pour un montant de 878 220,80 euros, qui s'explique en partie par un décalage entre des recettes d'investissement perçues en 2021 et des travaux qui n'ont pu être réalisés en 2021 et qui le seront en 2022 – ces derniers n'apparaissant pas dans les reste-à-réaliser car gérés en autorisation de programme.

La réduction d'enveloppes budgétaires d'**immobilisations corporelles** et d'**immobilisations incorporelles** traduit comptablement le report et le décalage de certains investissements ainsi que l'évolution du périmètre de la compétence *Prévention des inondations* en lien avec le SBV4R.

Des crédits ont été inscrits en investissement pour faire évoluer le site internet en améliorant la partie *carrière/recrutement/emploi* (7 700 euros) ainsi que pour faire évoluer l'extranet et notamment l'interface *élus*.

Parmi les crédits inscrits au chapitre **immobilisations corporelles**, citons : 150 000 euros pour de l'acquisition foncière par le *DEVECO*, 63 800 euros complémentaires pour le déménagement et les travaux de la DSIM afin de tenir compte de l'évolution de leurs effectifs et de leur mettre à disposition des locaux adaptés, 39 000 euros pour le déménagement et les travaux du *PAET*, 37 500 euros pour des travaux d'électricité et de câblage sur l'une des parties du 4^{ème} étage de l'hôtel d'agglomération, 58 000 euros pour des travaux complémentaires dans les gymnases, etc.

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	205 000,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-98 236,00	815 311,10
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-501 690,15	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	54 000,00	0,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	878 220,95	0,00
Total Recettes	537 294,80	815 311,10
Cumul Recettes	1 352 605,90	

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-225 300,00	49 753,49
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	550 000,00	209 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-59 360,00	612 576,03
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	11 468,00	184 968,38
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	19 500,00	0,00
Total Dépenses	296 308,00	1 056 297,90

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-161-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Cumul dépenses

1 352 605,90

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-072 du 23 mai 2022 approuvant le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-320 du 13 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-021 du 28 mars 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal 2022 de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-072 du 23 mai 2022 approuvant le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2022 portant affectation des résultats 2021 du Budget principal ;

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2022 relatif au budget principal arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 18 568 738,53 €.

ARTICLE 2 : APPROUVE la subvention d'équilibre exceptionnelle du budget principal à destination du budget annexe *Parc de stationnement* pour un montant de 24 739,00 euros.

Délibéré en séance les jour, moi et an susdits

Acte publié le : 06/07/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 06/07/2022**



**Le Président
Gérard SOURISSEAU**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-161-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022